

## Participation des Ligues au Championnat de France Jeunes 2025

Information sur la Soirée des Ligues

Règlement du Prix des Ligues

Lors de sa réunion des 23 et 24 mai 2025, le Conseil des Présidents de Ligue a décidé de confirmer la présence et la visibilité des Ligues sur les Championnats de France Jeunes 2025, continuant ainsi cette action entamée en 2019.

### 1. Information sur la Soirée des Ligues

Il a été décidé de reprendre la soirée des Ligues sur les Championnats suivants :

- 5 au 11 juillet - Championnat de France Minimes à Cherbourg-en-Cotentin
- 18 au 24 août - Championnat de France Espoirs Glisse Windsurf à Saint-Pierre-Quiberon
- 21 au 30 août - Championnat France Espoirs au Cercle de Voile de Martigues
- 28 octobre au 1er Novembre - Championnat de France Jeunes Extrême Glisse Slalom à Dunkerque

Pour ce faire, les Ligues s'engagent prévoir un budget, dont le montant est laissé à la libre appréciation des Ligues, pour amener des produits régionaux à faire déguster pendant cette soirée et éventuellement quelques éléments de décoration ou de promotion (banderoles, drapeaux, plaquettes...) pour identifier chaque région. Chaque Ligue sera libre de confier la responsabilité de l'achat et du transport des produits régionaux.

Les Clubs organisateurs seront sollicités pour permettre de stocker ces produits au frais.

Les Ligues s'engagent par ailleurs à solliciter les entraîneurs et les responsables de délégations disponibles pour être présents à cette soirée et d'en informer les Clubs organisateurs.

### 2. Règlement du « Prix des Ligues »

Il a été décidé par ailleurs de reprendre la remise d'un « prix des Ligues » sur les Championnats suivants :

- 5 au 11 juillet - Championnat de France Minimes à Cherbourg-en-Cotentin
- 18 au 24 août - Championnat de France Espoirs Glisse Windsurf à Saint-Pierre-Quiberon
- 21 au 30 août - Championnat France Espoirs au Cercle de Voile de Martigues
- 18 au 23 octobre - Championnat de France Extrême Glisse Kiteboard & Wingfoil à Leucate
- 28 octobre au 1er Novembre - Championnat de France Jeunes Extrême Glisse Slalom à Dunkerque

Le « prix des Ligues » sera décerné par un représentant présent des Ligues, sur les différents Championnats concernés, à l'occasion de la remise des prix et sera intégré au protocole. Son attribution sera faite selon le critère suivant :

- Action exemplaire d'esprit sportif et de fair-play d'un concurrent ou d'un équipage pendant la compétition.
- Et, nouveauté 2025, un ou plusieurs entraîneurs ayant contribué à ces actions par leur comportement exemplaire d'esprit sportif et de fair-play.

Pour ce faire, il sera demandé aux arbitres de faire des propositions au Directeur de Course sur le concurrent ou l'équipage ou l'entraîneur ayant fait preuve de cette action exemplaire.

La décision d'attribution se fera en concertation entre un représentant présent des Ligues (un Président ou un représentant mandaté à cet effet), le Directeur de Course du Championnat, le Délégué Fédéral et le Délégué Technique.

Le « prix des Ligues » sera décerné à 3 concurrents ou équipages ou entraîneurs de la manière suivante :

- 1 prix décerné à un concurrent ou un équipage ou un entraîneur d'une valeur d'environ 150 €
- 1 prix décerné à un concurrent ou un équipage ou un entraîneur d'une valeur d'environ 150 €
- 1 prix décerné à un concurrent ou un équipage ou un entraîneur d'une valeur d'environ 150 €

La prise en charge financière de ce prix se fera soit :

- Soit directement par les Ligues qui s'engagent à consacrer une somme de 50 € par Championnat pour doter ce prix. La Ligue d'accueil du Championnat concerné pourra faire l'avance de l'achat de ce prix (éventuellement en bons d'achats pour une valeur d'environ 450 €) et refacturer ensuite à chaque Ligue représentée par des concurrents sur les différents Championnats.
- Soit dans le cadre de bons d'achats, pour les mêmes valeurs faciales précisées ci-dessus, auprès du partenaire fédéral Décathlon, pris en charge par la FFVoile. Une refacturation par la FFVoile auprès des Ligues représentées sur les différents Championnats pourra être mise en place.

Dans les deux cas, un visuel spécifique pour chaque prix décerné sera produit pour la remise des prix. Une communication autour de ce prix sera faite pendant tout le Championnat et fera l'objet d'une information aux concurrents dans les documents de course (avis de course ou instructions de courses) et/ou par voie d'affichage au tableau officiel.

La FFVoile se chargera de transmettre l'information aux Clubs organisateurs ainsi que les éventuelles consignes afférentes aux arbitres et au Directeur de Course nommés sur les Championnats retenus.

Principe approuvé à Paris le 24 mai 2025,

Le Conseil des Présidents de Ligues